

PIBD

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BULLETIN DOCUMENTAIRE

N° 821 1^{er} janvier 2006

bimensuel - 8,20 €

INPI
INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

La **documentation** Française



Première partie — Textes officiels

Textes *in extenso*

Question écrite – Assemblée nationale

Question écrite n° 73183 du 13 septembre 2005 de M. Christian Paul à M. le ministre délégué à l'Industrie, sur le rejet de la directive européenne relative à la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur par le Parlement européen, et réponse

I-1

Question écrite – Sénat

Question écrite n° 19224 du 1^{er} septembre 2005 de M. Thierry Repentin à M. le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, sur les inquiétudes quant à la remise en cause de l'interdiction de la juxtaposition des dénominations « montagne » et AOC sur l'étiquette d'un même produit, et réponse

I-1

Relevés

Site de l'Union européenne

I-2

Journal officiel de l'Office de l'harmonisation dans le Marché intérieur

I-3

Bulletin officiel des impôts

I-3

Travaux parlementaires

I-3

Législation étrangère

I-3

Notifications relatives aux traités

I-3

Deuxième partie — Doctrine

Comptes rendus

Attention au revers de la médaille : quelle est la vraie valeur du brevet pour l'entreprise ?, d'après l'article de Francis Hagel

II-1

La doctrine dans les revues

II-2

Troisième partie — Jurisprudence

Brevets d'invention

Cour d'appel de Paris, 4^e ch., sect. B

— Franck Clanet c. Eaux de Mont Roucoux SA, Office Commercial Pharmaceutique SA (OCP), Unimat SA *et al.*, 28 octobre 2005 III-1

— Delonghi (Italie) c. BSH Ufesa Industrial (Espagne), EWT Elektrogerate (Allemagne), Zass Elektrogerate (Allemagne) *et al.*, 21 octobre 2005 III-7

Tribunal de grande instance de Paris, 3^e ch., 3^e sect.

— Eschenbach Optik GmbH & Co (Allemagne) et Marchon Eyewear (États-Unis) c. Optigen (Italie), 5 octobre 2005 III-11

— Zodiac Pool Care Europe SAS c. Arch Water Products France SAS, Tematech (Israël) et Aquaproducts International (États-Unis), 5 octobre 2005 III-14

Marques

Cour d'appel de Lyon, audience solennelle

— Verrerie de Biot SA c. Théophile Goulet et Décision du directeur général de l'INPI, 3 octobre 2005 III-18

Cour d'appel de Paris, 4^e ch., sect. B

— Premium Beverages International Bv (Pays-Bas) c. Terre de Goût SARL et Décision du directeur général de l'INPI, 7 octobre 2005 III-20

Tribunal de grande instance de Paris, 3^e ch.

— Conseil des Greffiers des Tribunaux de Commerce c. Poliris SA, 14 octobre 2005 III-21

— Banc SARL c. CDiscount SA, Futura Finances SAS, Lori SARL, Joseph Rebibo et Brigitte Ravel BvBA (Belgique), 21 septembre 2005 III-24

— Scott USA Limited (Guernesey) c. Bifratex SARL, 7 septembre 2005 III-27

Dessins et modèles

Cour d'appel de Paris, 4^e ch., sect. A

— André SA c. Métropole Concept SARL et Costa Imaginering SARL, 26 octobre 2005 III-31

Concurrence déloyale

Cour d'appel de Colmar, 1^{er} ch. civ., sect. A

— Fine Cuisine d'Alsace SARL c. Le Gourmet d'Alsace SA, 13 septembre 2005 III-34

Logiciels

Cour d'appel de Paris, 4^e ch., sect. B

— Adobe Systems Inc. (États-Unis) c. Desgrippes Gobe Group SA, 16 septembre 2005 III-36

Quatrième partie — Actualités et informations

Chronique de l'étranger

Comptes rendus	IV-1
Brèves	IV-1

Échos

Formations, réunions, colloque	IV-1
La propriété intellectuelle dans la presse étrangère	IV-2

PIBD Services

Annonces	IV-4
----------	------